

Dialogue territorial & protection des captages d'eau potable



Résumé

Le présent appel à candidatures vise à mobiliser une douzaine de collectivités locales désireuses de monter en compétence dans la conduite du dialogue territorial. Ces collectivités, qui devront être engagées ou en voie d'engagement dans une démarche de concertation dans le cadre de la protection des captages d'eau potable, prendront part à un dispositif de formation, d'accompagnement et de capitalisation.

Les candidatures seront acceptées jusqu'au **31 octobre 2020**. Le formulaire de candidature devra être envoyé par courrier électronique à l'adresse : cagnes@fnab.org

Pour toute question relative à cet appel à candidatures, veuillez contacter Madame Catalina AGNES, à l'adresse cagnes@fnab.org. Deux réunions téléphoniques d'information auront lieu le 30 septembre et le 15 octobre 2020 à 10h. Contactez Catalina AGNES pour vous y inscrire.

Avec le soutien de :

► Qui porte cet appel ?

Le présent appel à candidatures s'inscrit dans le cadre du projet « Dialogue territorial & protection des captages d'eau potable » porté par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique et l'association Geysier.

La **Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB)** est engagée depuis plus de dix ans dans de nombreuses démarches locales de protection de captages d'eau potable, et collabore aujourd'hui avec plus de 300 collectivités locales en faveur de la préservation des ressources naturelles et du développement économique local. La FNAB est soucieuse de faciliter le dialogue multi-acteurs dans le domaine de la transition agricole et de la préservation des ressources naturelles. L'accompagnement proposé dans ce projet peut entraîner localement le développement de l'agriculture biologique, si telle est la volonté des acteurs concernés, mais ce n'est pas la finalité centrale du présent projet.

+ **d'information** : www.territoiresbio.fr

Depuis 20 ans, l'association **GEYSER** développe, en lien avec d'autres organisations, une démarche de concertation, appelée dialogue territorial, basée sur les principes de la médiation des conflits. A partir de l'expérience acquise sur le terrain, elle anime des formations, organise des échanges et participe à des publications. Avec d'autres structures de médiation et d'intelligence collective, GEYSER vient de créer une école de dialogue territorial pour diffuser plus largement cette démarche auprès des différents acteurs concernés.

► Quels sont les objectifs de cet appel ?

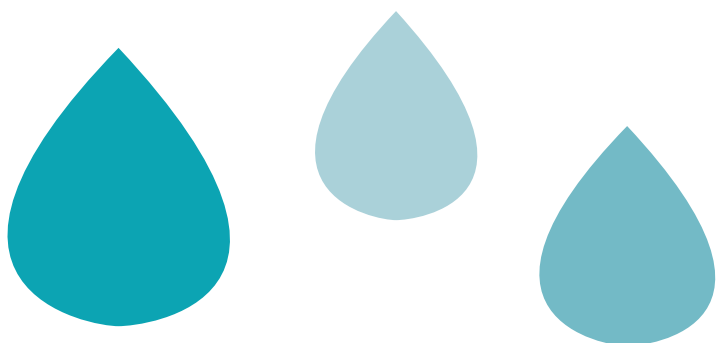
Les difficultés que rencontre la politique française de protection des aires d'alimentation de captages d'eau potable sont plurielles. L'une d'elle concerne l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'actions pluri-acteurs. Les animateur·rices des démarches de protection des captages sont à l'interface entre différentes visions, valeurs, intérêts, pratiques, etc. et ne sont pas toujours formé·es à des méthodes permettant de surmonter ces divergences. Le dialogue territorial propose une démarche de concertation favorisant la prise en compte et l'implication de chacun, la co-construction d'actions pragmatiques et une dynamique de confiance pérenne.

C'est pourquoi le projet « Dialogue territorial & protection des captages d'eau potable » vise à mettre en œuvre un dispositif qui favorise la montée en compétence des animateur·rices de captage dans la conduite du dialogue territorial.

Ce dispositif repose sur trois piliers : formation, accompagnement et capitalisation.

Ce projet aura lieu sur trois ans (de 2020 à 2023) et s'inscrit dans la droite ligne des Assises de l'Eau qui ont notamment conclu que « mobiliser et encourager les partenariats entre les acteurs concernés (monde agricole, collectivités et groupements de collectivités, préfets) est une priorité pour assurer la protection des aires d'alimentation de captages d'eau potable ».

Le présent appel à candidature s'inscrit dans la première phase du projet, qui vise à intégrer à ce dispositif une douzaine de collectivités locales. Dans une seconde phase du projet, un cercle plus large de collectivités locales sera intégré. Ces collectivités seront parrainées par des collectivités déjà engagées dans le projet.



Qu'est-ce que le dialogue territorial ?

1 | Le dialogue territorial privilégie l'expression et la compréhension mutuelle de perceptions (points de vue) et de besoins (préoccupations, motivations, intérêts). Il évite ainsi les débats et les affrontements trop souvent stériles.

2 | Le dialogue territorial vise la co-construction de propositions articulées à un processus décisionnel. Le rôle de chacun·e et, notamment, celui des décideur·ses est clarifié dès le début.

3 | L'animateur·rice est garant·e d'un cadre accepté par tou·tes et d'un déroulement simple, progressif et flexible, où le processus prime par rapport aux outils d'animation.

4 | Durant le temps de la réunion, l'animateur·rice pratique l'écoute active et adopte une posture neutre ou multi-partiale qui lui permet de réguler beaucoup plus facilement la prise de parole.

+ **d'information** : www.comedie.org

Quelle est la proposition ?

Il est proposé aux collectivités de prendre part à un dispositif constitué de trois volets en première année (2020-2021).

Un volet formation :

1 - Une session de formation « socle » de trois jours, complétée par une session d'approfondissement « thématique » de deux jours ; ces deux sessions sont destinées aux animateur·rices de captage

2 - Une session de sensibilisation d'une journée, destinée aux élu·es et/ou aux chef·fes de service

Un volet accompagnement :

1 - Un appui à la carte, sur place et à distance, conçu comme un prolongement de la formation : il s'agit d'aider la collectivité à faire les bons choix en matière d'élaboration et de conduite d'un processus de dialogue territorial, mais aussi d'aider l'animateur·rice à adapter sa posture et sa pratique d'animation du dialogue.

2 - Une rencontre nationale pour favoriser l'échange d'expériences et l'analyse de pratiques

Un volet capitalisation :

1 - L'analyse et la valorisation d'expériences passées de concertation autour des captages d'eau potable

2 - La production de documents qui tirent les enseignements de la formation et de l'accompagnement (prévue en année 3)

3 - Un événement public qui clôturera les trois années de ce projet

Plusieurs animateur·rices d'une même collectivité peuvent participer au dispositif.

IMPORTANT : Les formations sont prévues pour fin 2020 en présentiel. L'organisation de ces temps collectifs s'adaptera à l'évolution des contraintes sanitaires.



Quels seraient vos engagements ?

1 | Assurer la participation de l'animateur·rice aux cinq jours de formation et à la journée nationale, ainsi que la participation d'un·e chef·fe de service et/ou d'un·e élu·e à une journée de sensibilisation.

2 | Contribuer au financement du projet à hauteur de 2 000 € (cet engagement financier représente environ 20 % du coût du projet par collectivité participante).

3 | Parrainer en 2^e année un des nouveaux territoires sélectionnés.



Quelles sont les conditions de participation ?

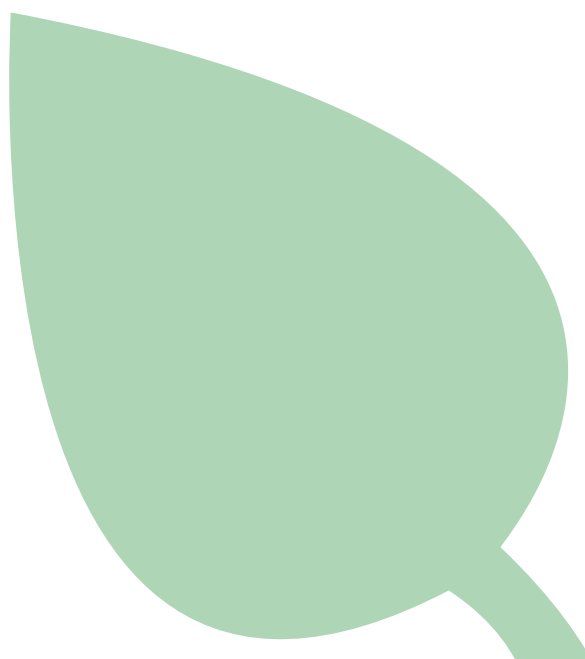
Les collectivités candidates doivent être engagées ou en voie d'engagement dans une démarche de protection de captage. Les candidatures de collectivités engagées ou en voie d'engagement dans une démarche de protection de la ressource en eau au périmètre plus large que les captages (par exemple, protection de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant) seront également considérées, en fonction du nombre de candidatures reçues.

Par ailleurs, la démarche de protection de captage de la collectivité candidate doit prévoir un processus de concertation.



Quelles sont les modalités de candidature ?

Pour candidater, les collectivités devront remplir le formulaire en annexe. Le formulaire peut être imprimé, rempli à la main puis scanné, ou être rempli directement sur le document pdf.





Formulaire de candidature

La collectivité candidate

NOM

LOCALISATION (département, région)

Coordonnées d'un-e animateur-trice participant-e

NOM, Prénom

Email

Téléphone

Plusieurs animateur-trices participeront au dispositif

Coordonnées de la personne pressentie pour participer à la journée de sensibilisation

NOM, Prénom

Fonction

Email

Téléphone

Description de la démarche de protection de captage considérée

Si la démarche concerne plusieurs captages, indiquez les éléments pour un captage au choix, et cochez la case ci-contre

NOM du captage

LOCALISATION (département, région)

Superficie de l'AAC

Enjeu de protection

Contexte réglementaire du captage

Les actions de concertation déjà menées

Les actions de concertation prévues

Les acteurs mobilisés

La concertation et vous

Quelle est votre expérience de la concertation ?

Quelles difficultés rencontrez-vous dans la pratique de la concertation ?

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de cette proposition ?

